



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Direction des sécurités
Bureau des polices administratives

Affaire suivie par : EG/MMC/CB

Madame, Monsieur,

Afin de moderniser, sécuriser et simplifier l'encadrement de l'acquisition et de la détention des armes à feu sur notre territoire, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est déployé progressivement. Les chasseurs y ont ainsi accès depuis le 8 février 2022 et les tireurs sportifs depuis le 27 février dernier.

Le SIA garantit l'identification et la traçabilité des armes et facilite l'ensemble des démarches liées à leur acquisition et à leur détention. **Chasseurs comme tireurs devront avoir créé un compte personnel dans le SIA avant le 31 décembre 2024 pour conserver leur droit à acquérir, détenir et vendre des armes.**

En tant que détenteur d'armes à feu, **vous avez donc l'obligation de créer un compte dans le SIA.**

Dès ce compte créé, vous accéderez à votre râtelier numérique (liste de vos armes) que vous aurez la possibilité de mettre à jour. Vous pourrez également procéder à distance à différentes démarches, en liaison avec la préfecture.

La création d'un compte ne demande que quelques minutes et la procédure est accessible à cette adresse : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Si vous rencontrez des difficultés, vous avez la possibilité de contacter la préfecture :

- soit par courriel à l'adresse : pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr
- soit par téléphone au 03.83.34.22.59

Vous avez également la possibilité de vous faire accompagner par votre fédération départementale des chasseurs, votre association ou votre club de tir ainsi que par votre armurier, qui sont des partenaires privilégiés de cette opération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau des polices
administratives


Emmanuelle GAMER